

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00827 Numéro SIREN : 812 224 558 Nom ou dénomination : A G S 3 C

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2021 sous le numéro de dépôt 1781

A G S 3 C
Liasse fiscale 2019

Exercice comptable du 01/01/2019 au 31/12/2019

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN

Acte déposé le :

01 MARS 2021



Document reçu par les services fiscaux le 18/01/2021 à 16:25

cerfa

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

N° 11084*

2020
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	
A G S 3 C - SIREN : 812224558	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
4 RUE HENRI II PLANTAGENET 76100 ROUEN	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

B ACTIVITE

Activités exercées	CONSEIL EN GESTION	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 28 %		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	11 045	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values						
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)		
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %				
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité		Zone de restructuration de la défense		Zone de développement prioritaire
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisé	
---	--	--	--

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA

Viseur conventionné :

Identité du déclarant:

Date: 18/01/2021 Lieu: ROUEN

Civilité du déclarant : MME

Nom du déclarant : AZZAOU HAIATE

Qualité du déclarant : PRESIDENTE

IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2020					
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065		ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR					
					Si déposé néant, cochez la case : ☒ X				
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e						
			f						
			g						
			h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j						
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)						
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8		
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

Désignation de l'entreprise A G S 3 C - SIREN : 812224558					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12					Durée de l'exercice précédent* 12	
			Exercice N clos le 31/12/2019		Exercice N-1 clos le 31/12/2018	
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilitisations corporelles*		028	030	17 639	15 866
	Immobilitisations financières* (1)		040	042	7 315	7 315
	Total I (5)		044	048	24 954	15 866
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	17 087	17 087
		Autres* (3)	072	074	37 997	37 997
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	36 774	36 774
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II		096	098	91 858	91 858
	Total général (I + II)		110	112	116 812	15 866
PASSIF			Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	300	300	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			
	Report à nouveau		134	31 117	27 758	
	Résultat de l'exercice		136	9 389	3 359	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	40 806	31 417	
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	3 000	3 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	657	862	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	56 483	71 457	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	60 140	75 319		
Total général (I + II + III)		180	100 946	106 736		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

ADAPTÉ POUR LA DÉCLARATION
PAR TÉLÉDECLER

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **A G S 3 C - SIREN : 812224558** Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31/12/2019 1	Exercice N-1 clos le 31/12/2018 2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services* }	215	214			
		217	218			
			96 643	99 058		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée*		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
Autres produits		230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	96 643	99 058		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises)*		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	901	857	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)		242	42 886	41 869	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	773	244	773	519
	Rémunérations du personnel*		250	22 650	23 982	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	12 845	11 861	
	Dotations aux amortissements*		254	2 982	11 217	
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	2 350	4 680
Total des charges d'exploitation (II)		264	85 387	94 985		
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		270	11 256	4 073		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280				
	Produits exceptionnels (IV)	290		8 600		
	Charges financières (V)	294	211	183		
	Charges exceptionnelles (VI) { dont amort. souscription PME innov. (217 octies) dont amort. 25% constructions nouvelles (39 quinquies D) }	300		8 538		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)	306	1 656	593		
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)		310	9 389	3 359		
Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2		312	9 389	314		

B – RÉSULTAT FISCAL													
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318						
	Provisions non déductibles*						322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.nou)						324	1 656					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un (Part des loyers dispensés de réintégration (239 <i>revies D</i>)						249			251			
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						998						
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						999						
Déductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							997					
	Entreprise nouvelles (44. <i>seuies</i>)	986		Zone franche urboine (44. <i>ocies et ocies A</i>)	987		Zones restructuration de la défense (44. <i>terdecies</i>)	127		Zones de revitalisation rurales (44. <i>quindicies</i>)	138		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>seuies</i>)	981		Jeune entreprise innovante (44. <i>seuies A</i>)	989		Bassin d'emploi à redynamiser (44. <i>decies</i>)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (44. <i>undecies</i>)	990		
	ZDP (44. <i>seuies</i>)	993		ZFA (44. <i>quandecies</i>)	345		Investissements outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser (44. <i>seuies</i>)	992		
	Divers* dont			Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i>)	655		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies A</i>)	643		350
				Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies B</i>)	645		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies C</i>)	647		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies D</i>)	648		
				Déduction exceptionnelle (stimulateur de conduite)	641								
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	11 045	354			
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356					
		Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :									360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	11 045	372				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

ADAPTÉ POUR LA TELÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 392 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : A G S 3 C - SIREN : 812224558Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450	9 608	452		454		456	9 608				
	Matériel de transport	460	0	462		464		466	0				
	Autres immobilisations corporelles	470	8 031	472		474		476	8 031				
Immobilisations financières		480	7 315	482		484		486	7 315				
TOTAL		490	24 954	492		494		496	24 954				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 408	542	2 982	544		546	8 390		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	7 476	562		564		566	7 476		
TOTAL		570	12 884	572	2 982	574		576	15 866		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % *	15 % ou 12,8 % *
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	595
TOTAL				596		597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A G S 3 C - SIREN : 812224558

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée		374	15 911
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	7 678
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: A G S 3 C - SIREN : 812224558		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2019 et clos le: 31/12/2019		Données en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	96 643
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	96 643
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	901
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	40 366
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	2 520
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	43 787
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	52 856
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	52 856

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐ *

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A G S 3 C - SIREN : 812224558

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination |

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |

Adresse :

Forme juridique | Dénomination |

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |

Adresse :

Forme juridique | Dénomination |

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |

Adresse :

Forme juridique | Dénomination |

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | MME | Nom complet | AZZAOUI HAIATE

Nom marital | % de détention | 100 | Nb de parts ou actions | 100

Naissance : Date | 08/06/1980 | N° Département | 76 | Commune | ROUEN | Pays |

Adresse : 36 RUE PAUL ELUARD

76650 PETIT COURONNE

Titre (2) | Nom complet |

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions |

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays |

Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

ADAPTÉ POUR LA TÊTE-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒ *

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A G S 3 C - SIREN : 812224558

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



15252



DGFIP N° 2069-RCI-SD 2020

Formulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 ou Année :			
Dénomination de l'entreprise : A G S 3 C			Néant ☒
SIREN de l'entreprise	SIREN : 812224558	PME au sens communautaire	Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
Dénomination et adresse			
SIREN			

I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE¹**CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total $(\text{ligne 1} \times 9\%) + (\text{ligne 2} \times 9\%) \times 10/90 + \text{ligne 3}$)

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte 1 |Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail 2 |Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés 3 |**CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE**

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 *sexies* du CGI)Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 *sexies* du CGI)**Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :**¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.³ A partir du 1^{er} janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
--	--

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

III – CAS PARTICULIERS

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : A G S 3 C

SIREN : 812224558

Attestation produite le 18/01/2021

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

SASU AGS3C
Siret : 812 224 558
SASU au capital de 300,00 Euros
Siège social: 4, Rue Henri II Plantagenet 76100 Rouen

**RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Madame,

Je vous ai convoqué, conformément à la Loi et aux statuts en assemblée générale ordinaire, tout d'abord pour vous présenter mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2019** ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours dudit exercice d'une durée de douze mois s'élève **96.643,00 Euros H.T.**

Pour votre information, je vous ai adressé avec le présent rapport tous les documents prescrits par la Loi, à savoir: le compte des pertes et profits et enfin le texte des résolutions soumises à votre vote.

Les comptes et le bilan que nous vous soumettons ont été établis selon les mêmes normes et méthodes d'évaluation que le nouveau plan comptable.

Après constitution des amortissements selon les taux admis fiscalement pour un montant de **2.982,00 Euros**, le résultat de l'exercice se traduit par un **bénéfice** comptable de **9.389,00 Euros** dont je vous propose le report à nouveau.

Il y a une diminution du chiffre d'affaire à la hauteur de **2.415,00 euro H.T.** par rapport à l'exercice **2018**. La masse salariale est **22.650,00 Euros** pour l'exercice **2019**.

En ce qui concerne les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966 aucune convention de la nature de celle visées audit article n'a été conclue ou renouvelée.

Les résolutions qui vous sont soumises correspondent aux propositions que je viens de vous faire.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN

Acte déposé le :

01 MARS 2021



Agmon

LA PRESIDENTE

SASU A G S 3 C

Siret : 812 224 558

SASU au capital de 300,00 Euros

Siège social: 4, Rue Henri II Plantagenet 76100 Rouen

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

L'an deux mille vingt le 30 septembre à 14 heures. L'associée unique de la Société A G S 3 C SASU au capital de 300,00 Euros été présent au siège social, au 4, Rue Henri II Plantagenet à Rouen (76100) en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Est présents:

- Madame AZZAOUI née EL ZAROUILI Haïate qui détient..... 100 actions

Qui détiennent ensemble 100 actions sur un total de 100 actions .

L'assemblée est présidée par Madame AZZAOUI née EL ZAROUILI Haïate Présidente – associée unique. Elle constate que l'associé présents représentent plus que la moitié et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La présidente de l'assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice .*
- Les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 Décembre 2019*
-
- Le texte des résolutions à soumettre à l'approbation des associés*

Puis il est rappelé que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN

Acte déposé le :

01 MARS 2021



ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice social clos le **trente et un décembre deux mille dix neuf** et des conventions visées par l'article 50 de la loi numéro 66-537 du 24 juillet 1966.

- Affectation des résultats dudit exercice social.

- Quitus à la gérance

- L'approbation de la rémunération du gérant

- Question diverses

Ensuite il est donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte et diverses observations sont échangées entre les membres de l'assemblée.

Puis personne ne demandant plus la parole, la discussion est clos

Les résolutions suivantes sont alors mises successivement aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 déclare approuver ces conventions.

Chacune desdites conventions soumises à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associés intéressé a été approuvée à l'unanimité des autres associés présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice **2019**, approuvent les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquences des résolutions qui précèdent, l'assemblée donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Président Madame AZZAoui née EL ZAROUILI Haiate exercera ses fonctions en qualité de gérant non rémunéré .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

*L'assemblée générale décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice s'élevant à **9.389,00** (positif) Euros*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole Monsieur le président déclare la séance levée à 15 heures .

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant ainsi que par les associés.

Madame AZZAoui née EL ZAROUILI Haiate